

Communiqué de presse

Jugement favorable pour la déviation de Cellettes,

Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher et Michel Leroux, 1^{er} vice-président en charge des infrastructures départementales et de l'aménagement du territoire, viennent de prendre connaissance avec satisfaction et soulagement de l'arrêt favorable de la cour administrative d'appel de Nantes en faveur du projet de déviation de Cellettes. La juridiction de Nantes vient en effet de rejeter les recours des opposants qui contestaient l'arrêté préfectoral de la déclaration d'utilité publique et avaient fait appel de la décision du tribunal d'Orléans du 6 octobre 2009.

Maurice Leroy se félicite de cette décision de justice qui va dans le sens de l'intérêt général.

« Je tiens à remercier tout particulièrement Michel Leroux qui n'a pas ménagé ses efforts pour que ce projet aboutisse ainsi que les services du conseil général. Je sais que les Cellettois apprécieront ce remarquable travail qui va à terme, supprimer les nuisances engendrées par les 15 000 véhicules et camions qui passent, chaque jour sous les fenêtres des riverains de la RD 956. Ce jugement favorable va nous permettre de mettre les bouchées doubles pour ce projet décisif pour l'amélioration des liaisons nord-sud du département. »

Contact presse :

Guillaume Néron Bancel : 06 58 51 41 78 – guillaume.neron-bancel@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr